



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 9989

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'inflation des prix du carburant qui touche les ménages français. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées afin de permettre le développement d'autre type de transport et l'accroissement de l'effort de recherche pour les énergies renouvelables.

Texte de la réponse

L'action du Gouvernement s'inscrit dans les pistes tracées par le Grenelle de l'environnement dans les domaines de la mobilité et des transports. Aujourd'hui, 83 % des déplacements de personnes se font par la route. L'inflation des prix des carburants est préjudiciable à notre économie et touche les ménages français. Une action forte est nécessaire pour diminuer la part des carburants fossiles. Le Gouvernement entend donner une priorité au développement des transports ferroviaires et des transports en commun dans les zones urbaines et périurbaines. C'est pourquoi les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront limitées à la résolution des cas de sécurité et de congestion, ou d'intérêt local. Pour le rail, un effort de l'État de 16 milliards d'euros sera consacré au doublement des lignes à grande vitesse (LGV). Ce programme de LGV fera l'objet, d'ici l'été 2008, d'une concertation avec les collectivités territoriales et en particulier les régions. L'objectif de report modal de 18 milliards de kilomètres parcourus par les usagers dans les transports urbains et périurbains se concrétisera par 1 500 kilomètres de lignes nouvelles de tramways ou de bus protégées venant s'ajouter aux 329 existantes dans les dix ans. Ce programme fera l'objet, d'ici fin 2008, d'une négociation avec les autorités organisatrices de transports et avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées. L'État apportera également son soutien à la construction d'un marché des véhicules hybrides et électriques par l'orientation systématique de la recherche, par des incitations financières aux voitures électriques et par la mise en place de commandes publiques de l'État et des différents établissements publics. Enfin, conformément à la volonté du Président de la République, un effort de recherche et développement (R&D) sera engagé sur quatre ans pour les énergies et les moteurs du futur, la biodiversité et la santé environnementale.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9989

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7007

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1688